



## **STAGES EN POLYDESIGN 3D 2021/2022 AYANT LIEU HORS DE SUISSE OU DANS UN CANTON ALEMANIQUE OU ITALOPHONE CONDITIONS PARTICULIERES**

**L'élève présente son projet aux doyen.ne.s (polydesign et cours théoriques) pour obtenir les accords formels.**

### **Responsabilités**

L'élève qui part à l'étranger ou dans un canton éloigné ne suivra pas les cours théoriques au 6<sup>ème</sup> semestre. Par conséquent, ses semaines de stage compteront 5 jours, du lundi au vendredi.

L'autorisation de partir à l'étranger implique que l'élève ne suivra pas les cours théoriques du 6<sup>ème</sup> semestre; elle, il devra donc se maintenir à niveau selon les Contrats de confiance/Dispenses de cours. L'autorisation de partir peut être donnée si l'élève remplit les conditions suivantes dans les cours théoriques CFC ou MP Arts:

- 1) en MP Arts, les moyennes générales des 4 premiers semestres doivent être égales ou supérieures à 5** (récapitulatif officiel MP Arts). De plus, il pourra être demandé à l'élève de présenter les travaux notés du semestre 5 afin de s'assurer que le niveau requis est toujours atteint.
- 2) en CFC, les moyennes générales des 4 premiers semestres de culture générale (société, langue & communication, connaissances artistiques) doivent être égales ou supérieures à 5.** De plus, il pourra être demandé à l'élève de présenter les travaux notés du semestre 5 afin de s'assurer que le niveau requis est toujours atteint.
- 3) en MP Arts et en CFC, un comportement de l'élève adéquat.**

**Aucun billet de transport ne doit être acheté sans autorisation préalable.**

Qu'elle, il soit mineur.e ou majeur.e, l'élève a besoin du plein assentiment de ses parents/responsables légaux pour effectuer un stage loin de Genève. La signature du contrat de stage par ces derniers fait foi.

Les parents/responsables légaux assument l'organisation ainsi que tous les frais liés aux stages à l'étranger ou dans un canton éloigné : voyage, frais de visa, logement, pension, entretien.

Les parents/responsables légaux demeurent responsables du comportement de leur enfant mineur.e. L'élève majeur.e répond elle-même, lui-même de son comportement.

Les parents/responsables légaux sont d'accord, dans le cas où ils ne peuvent être joints assez rapidement et dans la mesure où il y a urgence, maladie grave ou accident, que leur enfant reçoive tous les soins rendus indispensables par les circonstances.

### **Couverture d'assurance**

L'élève est assuré.e par la SUVA contre les accidents professionnels et non-professionnels en Suisse et à l'étranger. Quant à l'assurance-maladie, il incombe aux parents/responsables légaux de procurer à leur enfant une couverture suffisante hors du canton ou du pays. Le CFP Arts leur suggère de contacter leur compagnie d'assurance pour une éventuelle extension de couverture ou de contracter, le cas échéant, une assurance complémentaire du type livret ETI du TCS. L'élève doit également disposer d'une assurance de responsabilité civile.

### **Cours inter-entreprises de 3<sup>ème</sup> année**

Les CIE des élèves de 3<sup>ème</sup> année auront en principe lieu entre septembre et décembre 2021. Les stages en entreprise débutant le 24 janvier 2022, tou.te.s les élèves sont dans l'obligation de participer aux CIE.

### **Dates du séjour:**

Le stage devra avoir lieu entre le 24 janvier et le 22 juillet 2022. La durée totale requise pour la validation du temps de stage est de 6 mois. Les jours de congé sont fixés directement avec l'employeur.

### **Suivi des disciplines enseignées le vendredi à Genève et examens**

En décembre 2021, avant les vacances de Noël, l'élève convient d'un rendez-vous avec les enseignant.e.s des cours théoriques, afin de déterminer ensemble un mode de communication et d'échange par e-mail pendant son séjour à l'étranger ou dans un canton éloigné. Un formulaire de Dispense/Contrat de confiance est signé avec chaque enseignant.e.

### **Variable pour l'ensemble des disciplines suivantes:**

Si l'absence dure 6 mois, les travaux réalisés feront l'objet d'une évaluation formative; dans ce cas, seules compteront les notes du 5<sup>ème</sup> semestre pour la moyenne de l'année. Si l'absence dure moins de 6 mois, les évaluations sont à définir d'entente avec l'enseignant.e et la direction.

### **Elèves en filière de Maturité Professionnelle Arts :**

TIB2 (Travail Interdisciplinaire dans les Branches)

L'élève en formation MP Arts devra être présent.e au CFP Arts pour passer les examens de TIB2 qui auront lieu du **20.6. au 24.6.2022** (40 heures au total).

Français, Histoire, Histoire de l'art

Les travaux du 6<sup>ème</sup> semestre en Français, Histoire et Histoire de l'art seront réalisés en autonomie par l'élève en stage selon les Contrats de confiance établis.

Anglais

Si l'absence porte sur tout le semestre, l'élève passera l'examen de maturité en fin de 4<sup>ème</sup> année. En revanche, si l'absence porte sur la première partie du semestre, il passera l'examen de maturité en fin de 3<sup>ème</sup> année.

L'élève a la possibilité d'obtenir un certificat d'anglais de niveau B1 ou supérieur officiellement reconnu. Elle, il peut passer l'examen soit à l'étranger, soit en Suisse dans un institut habilité à délivrer ce type de certificats (à Genève, examen PET (Preliminary English Test) ou supérieur au Centre d'Examen Cambridge domicilié à l'Ifage (Fondation pour la formation des adultes), Genève: [www.cambridgeenglish.org](http://www.cambridgeenglish.org)).

L'organisation/inscription incombe à l'élève. Si l'examen est réussi, la moitié des frais d'examen sera prise en charge par le CFP Arts, sur présentation de la quittance de paiement des frais d'inscription ainsi que de l'original du certificat de langue obtenu. Le certificat de langue devra être acquis à fin avril 2022 au plus tard pour les élèves absent.e.s une partie du semestre, ou à fin janvier 2023 pour les élèves absent.e.s tout un semestre.

Si l'élève réussit un tel examen, elle, il est dispensé.e de l'examen de maturité.

Mathématiques

Les travaux du 6<sup>ème</sup> semestre seront réalisés en autonomie par l'élève en stage selon le Contrat de confiance établi.

Si l'absence porte sur tout le semestre, seules compteront les notes des semestres 1 à 5 pour la moyenne "école" et l'élève passera l'examen de maturité en 4<sup>ème</sup> année. Si l'absence porte seulement sur une partie du semestre, les évaluations sont à définir avec l'enseignant.e et la direction.

### **Elèves en filière de Certificat fédéral de capacité (CFC) :**

Culture générale (Langue & Communication et Société) / Connaissances artistiques / Anglais

Les travaux du 6<sup>ème</sup> semestre seront réalisés en autonomie par l'élève en stage selon les Contrats de confiance établis. Ils feront l'objet d'une évaluation formative. Seules compteront les notes des semestres 1 à 5 pour la moyenne "école". Les enseignant.e.s de culture générale demanderont à l'élève d'effectuer le TPA à distance, qui sera évalué.

**L'élève s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires visant à assimiler le programme pendant son absence du CFP Arts. Le CFP Arts se dégage de toute responsabilité quant à la réussite des examens de fin d'année, l'absence de l'élève aux cours théoriques du vendredi durant le 6<sup>ème</sup> semestre ne pourra en aucun cas être invoquée.**